

**ALPES MARITIMES
COMMUNE DE MALAUSSENE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE**

SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt six février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur SATURNO Joseph, Maire.

Présents : Mme LEDUC Sabine M. STRUGO Jacques. Mme BLANQUET Marie. Mme DINOCOURT Sylvie. Mme OTTO Fabienne. M. ZAMPINI Joël et M. PAIRE Sébastien.

Absents : M. SPINELLI Sébastien qui a donné pouvoir à M. ZAMPINI Joël. M.TOCHE Francis qui a donné pouvoir à M. SATURNO Joseph. Mme TORRE Caroline qui a donné pouvoir à Mme LEDUC Sabine.

Date convocation : 23/02/2016

Nombre :

-conseillers en exercice: 11

- présents : 8

- Votant : 11

Objet : MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE DU BATIMENT DE LA MAIRIE : DEMANDE D'AIDE A L'ETAT DANS LE CADRE DU PROGRAMME « SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL »

Délibération n°02/2016

Madame LEDUC Sabine a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 159 de la loi de finances pour 2016 a créé une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre (EPCI).

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N°20-2015 en date du 26 juin 2015, le Conseil Municipal avait adopté une des versions présentées par M. J-M BIDART, Architecte DPLG pour la mise en accessibilité du bâtiment de la Mairie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un Avant Projet Définitif s'élevant à 1 081 819.84 €uros HT (un million quatre vingt un mille huit cent dix neuf €uros et 84 cents HT) avait été approuvé.

Dans le cadre de ce même projet : de mise aux normes en accessibilité du bâtiment de la Mairie, Monsieur le Maire propose de solliciter le concours de l'Etat au titre du soutien à l'investissement public local.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de statuer.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

SOLLICITE le concours le plus élevé de l'Etat au titre du soutien à l'investissement public local.

ET PROPOSE le plan de financement des travaux suivant :

Montant des travaux :

1 081 819.84 €uros HT

1 298 184.00 €uros TTC

Subventions :

Département des A-M 45 %

486 819 €uros

ETAT (Soutien à l'investissement public Local) 20 %

216 364 €uros

Part Communale :

595 001 €uros

Dont

Emprunt FCTVA

200 000 €uros

Fonds propre

145 001 €uros

Emprunt

250 000 €uros

Délibération approuvée par 11 Voix pour - 0 Voix contre et 0 Abstention.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,

